

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques

Université de Haute-Alsace

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Interculturalité

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Ouverte en 2010, la licence professionnelle (LP) *Intervention sociale* spécialité *Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques* est rattachée à la faculté des Lettres et des sciences humaines et portée par le département des Sciences de l'éducation. Les enseignements se déroulent sur le site de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à Mulhouse. La LP prépare à une large palette de métiers de la formation et de métiers émergents (« adressés à autrui ») dans les secteurs de l'insertion et de la santé : médiateur social et culturel, accompagnateur en reconversion professionnelle, chargé de projet d'insertion professionnelle, conseiller de Pôle Emploi, conseiller en insertion professionnelle, coordinateur pédagogique, coordinateur de dispositif de formation, animateur de formation, concepteur organisateur de formation, formateur d'adultes, professeur en centre de formation pour adultes, assistant de développement local, chargé de projet en éducation à la santé, chargé d'information en planning familial, etc.

La particularité de cette LP est de proposer une même formation pour intervenir auprès de publics à besoins spécifiques : publics en situation de handicap, en reconversion professionnelle, en réinsertion sociale, illettrés, adolescents décrocheurs, publics du 3^e et du 4^e âge, etc. Face à ces situations variées, la LP s'est construite sur l'idée d'un traitement méthodologique générique : l'approche se fait par le contexte et non par la focalisation sur un type de handicap. Il s'agit de former des formateurs capables de mobiliser une méthodologie d'intervention comprenant : i) l'identification des besoins propres au public traité, ii) le développement d'une séquence de formation (visant à la transmission de contenu, mais surtout l'autoformation accompagnée), iii) l'évaluation du processus.

Analyse

Objectifs

La méthodologie d'intervention générique proposée par la LP distingue les diplômés des travailleurs sociaux diplômés d'État (niveau III) dans la mesure où il ne s'agit pas d'établir une relation socio-éducative dans la durée, mais de cibler une formation idoine à un public et de programmer une remédiation ciblée. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) présente à cet égard les compétences visées sous forme d'étapes de cette méthodologie de traitement :

- positionner, orienter et former des publics à besoins spécifiques : savoir diagnostiquer la situation concrète de la personne traitée, savoir planifier des éléments théoriques pertinents, savoir construire des séquences de formation, savoir évaluer le dispositif de formation selon plusieurs indicateurs.
- prendre en compte l'environnement social et professionnel des publics : savoir analyser un environnement et les ressources du public.
- travailler en réseau (à l'intérieur ou à l'extérieur d'une organisation).
- connaître les particularités du travail intergénérationnel.
- exercer sous la responsabilité d'un chef de service ou de projet, ou d'un cadre.

Cependant, le dossier peine à définir de manière claire la spécificité de cette formation par rapport à d'autres (comme

celle d'assistant et d'intervenant social ou d'éducateur spécialisé) pourtant présentes dans le cadre de l'établissement ou d'Écoles de travailleurs sociaux de la région. Cette fragilité, déjà repérée dans la précédente évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AÉRES), doit susciter une vigilance absolue pour la pérennité de cette formation. Le dossier peine tout autant à préciser comment le recrutement d'étudiants venant d'horizons différents peut constituer un atout pour cette formation, qui apparaît avant tout comme un parcours de la licence généraliste de *Sciences de l'éducation*.

Organisation

La LP *Formateurs dans le contexte de publics à besoins spécifiques* se présente comme l'un des débouchés au sortir de la deuxième année de licence (L2) de *Sciences de l'éducation* de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Elle constitue ainsi une option de professionnalisation au niveau de la troisième année (L3) pour les étudiants de cette filière.

Elle comporte une partie de tronc commun, mutualisé avec la L3 de *Sciences de l'éducation*, spécialité *Formation et apprentissage tout au long de la vie*. Ce tronc commun représente quatre unités d'enseignement (UE), soit 286 heures d'enseignement (le dossier indique 25 % du volume mutualisé, mais le tableau des UE fait apparaître bien plus).

Les enseignements sont organisés en deux grands blocs ;

- 406 heures d'enseignements universitaires de septembre à janvier, auxquelles s'ajoute un projet tuteuré de 20 heures théoriques.

- le stage (en parallèle des cours d'accompagnement) : de février à avril (soit 420 heures).

- la rédaction du rapport de stage suivie d'une soutenance : mai et juin.

La présentation des enseignements dans le tableau des UE est très explicite et associe disciplines concernées et compétences visées :

a) tronc commun mutualisé avec la L3 de *Sciences de l'éducation* :

- UE 1 *Connaissance des publics à besoins spécifiques*, 78 heures (cours magistraux - CM et travaux dirigés - TD) ; les enseignements comprennent de la sociologie, de la psychologie du développement, inadaptation et handicap, aspects sociologiques et psychologiques du vieillissement, connaissance des territoires. Les compétences visées : repérer et travailler avec différents publics en difficultés.

- UE2 *Travail en réseau*, 76 heures (CM et TD) ; les enseignements comprennent : la sociologie des organisations, l'économie de l'éducation, le travail en contexte intergénérationnel, la régulation des groupes professionnels. Les compétences visées : travailler sur le lien entre publics de différentes générations, travailler en réseau, prendre en charge l'environnement des publics en difficultés.

- UE4 *Conception et adaptation des formations*, 70 heures (CM et TD) ; les enseignements comprennent : andragogie, géragogie, dispositifs de formation. Les compétences visées : répondre à une commande de formation, savoir construire une séquence de formation adaptée, élaborer des outils pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des apprenants.

- UE5 *Mise en œuvre de projets éducatifs*, 62 heures (CM et TD) ; les enseignements comprennent : techniques de communication, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE, analyse des comportements en formation (ces cours ayant lieu durant le stage). Les compétences visées sont : gérer des démarches d'apprentissage, accompagner la reconstruction de savoirs et de savoir-faire par les apprenants, maîtriser les TICE (outils pour le formateur et le formé), réguler des phénomènes de groupe.

b) Unités d'enseignement spécifiques à la LP :

- UE3 *Développement de la personne*, 60 heures (CM et TD) ; les enseignements comprennent : système de protection sociale, cadres institutionnels de l'action éducative, action du formateur social. Les compétences visées : mettre en œuvre des mesures de prévention, participer à l'élaboration d'un bilan personnalisé, soutenir la construction d'un projet de vie adapté.

- UE6 *Positionnement des formés : évaluation des formations*, 60 heures (CM et TD) ; les enseignements comprennent : construction et traitement de données en sciences humaines et sociales - SHS (dont des séances pendant le stage). Les compétences visées : informer, orienter les publics en difficulté, évaluer et positionner les publics en difficulté, observer et évaluer des situations de formation.

- UE7 *Projet tutoré*, soit 20 heures de préparation et 130 heures de travail personnel. Les compétences visées : identification des besoins spécifiques d'un public, prise en charge éducative de ce public, collaboration avec son environnement, concevoir et adapter des outils pédagogiques, analyser un bilan de cette prise en charge, savoir rédiger un mémoire donnant lieu à une soutenance orale.

- UE8 *Stage* (soit 420 heures) ; les compétences visées sont : l'observation et l'analyse de pratiques professionnelles, la mise en œuvre d'éléments de formation et la rédaction d'un rapport de stage.

Positionnement dans l'environnement

Cette LP est la dernière venue dans une offre locale riche, à l'intérieur de laquelle il n'est pas toujours aisé de reconnaître sa spécificité, ce qui porte préjudice au final aux diplômés en quête de travail. Outre la licence généraliste de *Sciences de l'éducation*, parcours *Formation et apprentissage tout au long de la vie*, avec laquelle elle mutualise bon nombre d'UE, il existe plusieurs autres LP portées par l'établissement :

- LP *Formateurs d'adultes*, accessible exclusivement par la formation continue (FC).

- LP *Gestion et pilotage de projets*, également conçue dans le cadre de la formation continue.

La LP *Formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques* est conçue dans un esprit proche du master *Ingénierie*

de l'intervention en milieu socio-éducatif, dont sont issus quelques-uns des acteurs professionnels participant à la formation. Ce master a servi, par exemple, à constituer le réseau informel des entreprises, des collectivités territoriales et des associations visées par les stages de la formation.

Au niveau de la recherche, la LP bénéficie du rattachement de sept enseignants-chercheurs (EC) au Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC), présent dans les régions Alsace et Lorraine, ainsi que du lien avec l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche handicap et besoins éducatifs particuliers de Suresnes. La coopération internationale se traduit par les liens avec la proche *Pädagogische Hochschule* de Freiburg (Allemagne).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de quatre maîtres de conférences (MCF), un MCF habilité à diriger des recherches (HDR) et deux professeurs des universités (PU).

Six de ces sept enseignants-chercheurs (EC) sont rattachés à la 70^e section du Conseil national des universités (CNU), c'est-à-dire *Sciences de l'éducation* ; une l'est doublement à la 70^e et à la 16^e section (*Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale*). On peut regretter une assez faible ouverture à d'autres disciplines (par exemple, un cours de sociologie générale dispensé par un MCF 70^e et non 19^e section - *Sociologie, démographie*). Tous ces EC effectuent 253 heures d'enseignement, auxquelles il faut ajouter le tutorat.

Le nombre des enseignants professionnels (huit professionnels, cadres ou cadres supérieurs dans diverses structures de la ville) reste en-dessous des attentes d'une LP : les intervenants extérieurs (dont plusieurs sont d'anciens étudiants des masters locaux, voire des doctorants) n'assurent que 22 % des heures d'enseignement (soit 90 heures). Ce point, déjà signalé lors de la précédente évaluation, n'a pas fait l'objet d'une amélioration sensible.

Le pilotage de la formation est assuré par l'ensemble de l'équipe pédagogique sous la responsabilité d'un PU et d'un MCF qui restent en liaison avec les étudiants, notamment durant la période des stages.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La mention de LP a fixé un seuil d'inscriptions à 25-30 étudiants, sélectionnés parmi 50 à 70 candidatures annuelles. Une liste secondaire est également établie pour pallier les désistements constatés après les premiers cours. Les effectifs tournent autour d'une moyenne de 21 inscrits depuis la création de la LP.

Le recrutement passe par plusieurs voies :

- Les étudiants ayant validé la L2 *Sciences de l'éducation* y ont accès de droit.
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels (VAP) : c'est la voie majoritairement suivie pour l'instant.
- Les étudiants issus de BTS (brevet de technicien supérieur) ou de DUT (diplôme universitaire de technologie) après tests de niveau.
- Des étudiants de L2 du champ *Interculturalité*.
- La formation continue, même si cette voie semble nettement minoritaire (entre un et quatre inscrits par an).

Le taux de réussite est assez variable (2010 : 86 % ; 2011 : 97 % ; 2012 : 94 % ; 2013 : 59 % ; 2014 : 100 % ; 2015 : 88 %), ce qui fait une moyenne de 75 %. Ces variations s'expliquent, d'après le dossier d'autoévaluation, par les différences de niveau et d'implication des groupes d'étudiants. Les abandons sont peu nombreux et sont dus à la difficulté pour les étudiants à trouver des stages rémunérés.

Les recommandations de la précédente évaluation concernant le suivi des étudiants n'ont pas été prises en compte, même si l'équipe pédagogique essaye de garder le contact avec les anciens étudiants par le biais du courrier électronique. Les données fournies restent largement insuffisantes s'agissant de cohortes aussi réduites. Les données fournies par le dossier montrent que, sur les 15 diplômés de 2012 interrogés en 2014, seuls 50 % des étudiants étaient en situation d'emploi, quatre d'entre eux poursuivaient leurs études dans l'établissement deux ans après leur LP, et sept d'entre eux le faisaient dans un autre établissement, ce qui est peu satisfaisant pour une LP.

Les poursuites d'études sont limitées (un à deux étudiants par an).

Place de la recherche

L'adossement de la formation à la recherche passe par :

- le rattachement des sept intervenants EC au laboratoire LISEC : les champs de recherche sont en étroite relation avec la formation et permettent des transferts (chantier de recherche sur les évolutions cognitives des publics au cours de la vie, les problématiques posées par les élèves décrocheurs, etc.).
- des cours de méthodologie de la recherche (38 heures), ainsi que la préparation du projet tutoré (20 heures), dispensés avant et pendant le stage.
- l'accès aisé de l'étudiant aux revues scientifiques du champ, ainsi qu'aux mémoires (LP et master soutenus), à partir de la plateforme en ligne de l'établissement.

Place de la professionnalisation
<p>La LP satisfait aux attentes en termes de stage. Elle explicite également ses objectifs en termes de compétences et de lien avec les métiers visés à travers la fiche RNCP et le guide de l'étudiant.</p> <p>La présence de professionnels parmi les intervenants, d'enseignants-tuteurs pour faire le lien entre stage et formation, et même d'anciens diplômés permet un accompagnement du processus de professionnalisation et le transfert entre formation et terrain.</p> <p>Cependant, les résultats de ces efforts de professionnalisation ne semblent pas à la hauteur des dispositifs mis en place : le taux d'insertion professionnelle constaté (50 % à deux ans) semble bien en-dessous des attentes de ce type de formations très ciblées. L'équipe pédagogique l'explique par l'hétérogénéité des étudiants et leur difficulté à faire évoluer leur projet professionnel en fonction des réalités du monde du travail ou à faire valoir leurs compétences spécifiques dans les entretiens d'embauche.</p> <p>On peut légitimement s'interroger sur les raisons qui expliquent le manque de visibilité de la formation, dans le contexte d'une offre en LP assez riche. L'ambition même de cette LP, qui vise des publics très larges et variés, peut également expliquer le manque de visibilité pour des étudiants qui ne sont pas encore tous conscients des possibilités d'insertion, ainsi que pour les employeurs eux-mêmes.</p> <p>L'intervention de professionnels venant des secteurs visés par la formation reste insuffisante, ce qui peut être un facteur du manque de visibilité de la formation, y compris parmi les formés.</p>
Place des projets et des stages
<p>L'organisation des stages paraît claire ; la seule faiblesse est la difficulté à trouver des lieux d'accueil pour les stagiaires du fait de l'obligation légale de rémunération des stages de 420 heures. Il n'est pas fait mention d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle propre à l'UHA. Certes, le dossier considère la recherche de stage comme une compétence professionnelle à développer et à consolider, mais l'absence d'accompagnement dédié peut non seulement décourager certains bons étudiants à candidater dans cette LP, mais peut aussi constituer une entrave non négligeable pour des étudiants méconnaissant encore l'univers professionnel dans lequel ils peuvent être amenés à exercer plus tard.</p> <p>L'élaboration du projet tutoré et l'accompagnement pendant le stage sont préparés par des enseignements se déroulant avant et pendant celui-ci (UE 5, 6, 7, 8) ; ce calendrier permet d'effectuer le lien entre enseignement théorique et réalités du terrain.</p> <p>Des enseignants-tuteurs (EC du département) accompagnent cette démarche de stage et la phase de rédaction qui suit.</p> <p>Le projet tutoré vise à mettre en place une séquence de formation permettant à un public spécifique d'acquérir des compétences pour un besoin identifié ; l'expérience se déroule pendant le stage et donne lieu à une analyse à la fois dans un rapport de stage (soutenu en groupe) et dans un mémoire écrit, soutenu individuellement devant un jury.</p>
Place de l'international
<p>La dimension internationale est décevante, notamment s'agissant d'un établissement frontalier. Les cours assurés par des intervenants étrangers (allemands et suisses) et la collaboration avec des institutions prestigieuses et très proches (Université de Bâle, <i>Pädagogische Hochschule</i> et Université de Fribourg, Université de Genève) ont dû être abandonnés à cause du faible niveau en langue étrangère des étudiants retenus, et ce malgré la présence de cours obligatoires d'allemand dans la licence de <i>Sciences de l'éducation</i> depuis la L1 (première année de licence généraliste). Il faudrait sans doute revoir le dispositif général et le volume horaire de l'enseignement de langues (absence de certification, par exemple, aucune précision des niveaux des cours) pour consolider ce qui peut être au contraire l'un des atouts de la formation.</p> <p>La mobilité internationale n'est pas mentionnée. Ce désintérêt pour la dimension internationale est expliqué par la méconnaissance des étudiants et leur focalisation sur le système français, mais rien n'interdit que l'équipe pédagogique puisse introduire des enseignements informant sur le système d'éducation et de formation dans les pays voisins ou sur les débouchés possibles dans ce domaine en Europe, y compris au-delà des pays transfrontaliers.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La LP constitue une passerelle pour des étudiants titulaires d'une L2 ou d'un niveau bac+2 et souhaitant se réorienter dans le champ des sciences de l'éducation au sein de l'Université.</p> <p>La procédure de recrutement gagnerait à être précisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur 50-70 demandes chaque année, 30 sont sélectionnées, ce qui, par le jeu des désistements, détermine un effectif entre 20 et 25 étudiants environ. - Les étapes de la procédure sont rappelées : dépôt d'un dossier de candidature, entretien personnel, participation obligatoire à une séance d'information, confirmation de la candidature, argumentation de la motivation. - L'accès par validation d'acquis est possible si la candidature est retenue dans la première phase de l'évaluation des dossiers.

- Cependant, il n'est pas précisé si un jury comportant des professionnels intervient dans la procédure ; le dossier ne mentionne que les deux co-responsables du diplôme comme décisionnaires.

Il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite à proprement parler, ce qui paraît étonnant car le dossier mentionne à plusieurs reprises l'hétérogénéité de maîtrise des compétences par les étudiants. Le dossier mentionne l'accompagnement par l'enseignant-tuteur durant le stage comme dispositif de soutien ; cependant, cela ne peut pallier l'absence de remise à niveau dans les savoirs théoriques et les savoir-faire universitaires sollicités dès le début de l'année. Le dossier déplore le manque de moyens financiers de l'UHA qui pénalise également la licence complète de *Sciences de l'éducation*. Tout comme pour les cours de langues vivantes, on alertera l'établissement sur cette situation préjudiciable à l'insertion professionnelle des diplômés.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement se fait uniquement en présentiel, sous forme de CM et de TD pour les UE 1 à 6 ; la part des CM et des TD est précisée dans l'annexe sur les modalités de contrôle des connaissances (MCC) : les TD occupent plus des deux tiers du volume horaire, ce qui s'avère pertinent dans la perspective du transfert des connaissances vers les pratiques de terrain.

Cependant, au sein des UE mutualisées, les étudiants sont mêlés dans le même amphithéâtre que les étudiants de L3 de *Sciences de l'éducation* ; on ignore s'il y a une distinction lors du découpage des groupes de TD, mais le volume de CM des UE mutualisées apparaît plus important dans le dossier de la licence généraliste que dans le dossier de la LP.

Concernant les méthodes, le dossier mentionne des mises en situation et « l'utilisation de toutes les options pédagogiques et méthodologiques que la faculté propose », sans apporter d'exemple.

Des aménagements d'examens et d'heures de cours sont prévus pour les sportifs de haut niveau et les étudiants handicapés, en se référant à leur enseignant-tuteur ; mais apparemment rien n'est prévu pour les salariés (or, la LP accueille aussi des étudiants en FC).

Le recours aux supports numériques passe par :

- l'enseignement dédié aux techniques d'informations et de communication électronique dans l'UE 5.
- la mise en ligne de contenus de certains cours (le volume n'est pas précisé) et la diffusion du guide de l'étudiant et des normes pour le mémoire.
- le recours à la plateforme pour la communication et le partage de documents entre le responsable pédagogique et les étudiants, et pour les étudiants entre eux. Cette utilisation de Moodle (*Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment*) est auto-évaluée comme point à améliorer à l'avenir.

Evaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances sont conformes aux attentes d'une formation professionnalisante à effectifs réduits : 100 % contrôle continu en première session pour les UE 1 à 6 (et examen en deuxième session) ; les unités d'enseignement de projet tutoré (UE 7) et de stage (UE 8) sont validées par un rapport qui fait l'objet d'une soutenance orale.

La répartition des crédits (ECTS - *European Credit Transfer System*) est équilibrée et tient compte du volume d'heures (six ECTS pour les UE 1 à 6 ; 12 pour les UE 7 et 8).

Le jury regroupe l'ensemble de l'équipe pédagogique et siège deux fois (première session et deuxième session).

Le diplôme est attribué aux étudiants qui ont validé les huit UE (avec une note plancher de 10 pour les UE 7 et 8).

A titre de point à améliorer, le dossier mentionne un élément souvent problématique pour des formations ouvertes à des intervenants extérieurs : l'harmonisation des modalités d'évaluation et des critères de notation.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi de l'acquisition des compétences passe par :

- la présentation des compétences visées UE par UE dans le guide de l'étudiant.
- la grille d'évaluation du stage par le maître de stage (fournie dans le livret du stagiaire).
- une formalisation sous forme de portfolio de compétences qui accompagnerait l'étudiant est envisagée.

Cependant, malgré les outils formalisés existants, le dossier déplore que les étudiants ne citent pas plus les compétences acquises lors des entretiens d'embauche ou pour la recherche d'un stage. Il serait donc utile de réfléchir à une manière d'améliorer cette prise de conscience.

Suivi des diplômés

Malgré les recommandations de l'AÉRES, le suivi des diplômés n'est pas encore suffisamment rigoureux, ce qui rend difficile l'appréciation de la pertinence de la formation en termes d'insertion professionnelle.

Le suivi des diplômés est officiellement assuré par l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) commun aux Universités de Strasbourg et de Haute-Alsace ; mais les données fournies sont incomplètes puisqu'il n'est pas fait mention de l'adéquation entre formation et emploi.

Pour pallier cette faiblesse, les responsables de LP contactent régulièrement par mail les anciens diplômés, afin de les solliciter à titre de témoins ou de personnes-ressources dans le cadre de la formation. Malheureusement, les données chiffrées manquent et le dossier mentionne que l'expérience n'est, pour l'instant, pas concluante. Plus récemment, en janvier 2016, s'est créée une association inter-promotionnelle des étudiants de *Sciences de l'éducation* de l'Université de Haute-Alsace, mais sans que ne soient distingués les étudiants de la LP. Un soutien est attendu de cette association pour suivre plus efficacement les étudiants. Cependant, son articulation à l'équipe pédagogique et son utilité pour le pilotage de la formation ne sont pas suffisamment expliqués.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement s'est mis en place à l'ouverture de la formation en 2010 ; il n'est cependant pas propre à la formation, mais commun à l'ensemble de la licence de *Sciences de l'éducation*. Il se réunit une fois par an, en juin, et se compose des membres de l'équipe pédagogique, de deux élus étudiants et de trois représentants du monde professionnel. Il travaille à partir des évaluations par les étudiants de chaque enseignement et de l'évaluation globale de la formation effectuée dans le cadre du cours « évaluation » (UE 6).

Le conseil de perfectionnement discute et valide les « propositions soutenables » en matière de modification de l'organisation des cours, des évaluations, *etc.* ; les refus de propositions sont dûment argumentés.

A ce conseil de perfectionnement s'ajoutent deux assemblées générales par an du département des Sciences de l'éducation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Originalité de la formation, fondée sur une logique de projet et une méthodologie de l'intervention sociale transversale à plusieurs publics.
- Ouverture à un public large (bac+2, formation continue), même si la formation a principalement été conçue comme parcours professionnalisant terminal de la licence généraliste de *Sciences de l'éducation*.
- Accompagnement efficace des publics dans le cadre du projet tutoré et du stage, notamment grâce à un calendrier de formation et un suivi adaptés.
- Participation de professionnels diplômés (master *Sciences de l'éducation*) à la formation et participation d'anciens diplômés à la socialisation professionnelle des étudiants.

Points faibles :

- Formation non clairement identifiable dans l'ensemble des dispositifs professionnalisants de l'établissement ; depuis son ouverture, la LP souffre d'un déficit de notoriété ou de reconnaissance, malgré le partenariat avec des entreprises, des organismes et des collectivités territoriales.
- Manque de moyens qui oblige à une importante part de mutualisations avec la licence généraliste de *Sciences de l'éducation* (et donc à une part importante de cours magistraux). Le sous-encadrement dont souffre la licence de *Sciences de l'éducation* se répercute sur la licence professionnelle, par exemple dans l'absence de véritable dispositif de mise à niveau.
- Participation insuffisante des acteurs des milieux socio-professionnels visés par la formation.
- Suivi des diplômés très insuffisant : il ne permet pas à l'équipe pédagogique de procéder aux aménagements nécessaires à une meilleure adaptation à la réalité de la situation de l'emploi.
- Dimension internationale négligée.
- Conseil de perfectionnement non spécifique à la licence professionnelle.

Avis global et recommandations :

Par rapport à la précédente évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AÉRES), le dossier n'a pas apporté les modifications attendues. Demeure donc plus que jamais l'inquiétude sur la pertinence de cette formation, surtout dans un environnement comptant déjà plusieurs licences professionnelles portées par le même département.

Il conviendrait de mettre en place un suivi précis et rigoureux des diplômés, et notamment de l'adéquation entre formation et emploi. Il faudrait associer plus systématiquement des professionnels aux enseignements et aux recrutements. La mise en place d'un ou de plusieurs dispositifs de remise à niveau, dès le début de l'année, et le développement de l'utilisation du numérique, pourraient être envisagés. Enfin, l'enseignement des langues, la prise en compte de la situation européenne transfrontalière, les collaborations institutionnelles et universitaires méritent d'être renforcées.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS A PROPOS DU RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES

Licence Professionnelle FORMATEUR DANS LE CONTEXTE DE PUBLICS A BESOINS SPECIFIQUES

Nous remercions les évaluateurs de l'HCERES pour l'attention portée au dossier d'évaluation ainsi que pour les suggestions formulées qui nous seront utiles pour la construction de la nouvelle offre de formation. Nous avons le plaisir de vous transmettre nos observations pour les points nous semblant appeler un complément d'informations.

P. 3 et 4, rubrique Objectifs :

« Cependant, le dossier peine à définir de manière claire la spécificité de cette formation par rapport à d'autres (comme celle d'assistant et d'intervenant social ou d'éducateur spécialisé) pourtant présentes dans le cadre de l'établissement ou d'Écoles de travailleurs sociaux de la région. Cette fragilité, déjà repérée dans la précédente évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AÉRES), doit susciter une vigilance absolue pour la pérennité de cette formation. Le dossier peine tout autant à préciser comment le recrutement d'étudiants venant d'horizons différents peut constituer un atout pour cette formation, qui apparaît avant tout comme un parcours de la licence généraliste de Sciences de l'éducation ».

La spécialité réside dans « l'idée d'un traitement méthodologique générique » que le rapport d'évaluation évoque de manière très précise p. 3.

En ce qui concerne « l'atout » de la variété, il émane de la rencontre à l'intérieur des cours de personnes (étudiants) de provenance (et d'âge) différentes. L'espace accordé à cette pluralité et diversité, l'échange sur, l'analyse et la valorisation des expériences contribuent à la construction de savoirs et par cela à l'enrichissement des participants.

P. 4 rubrique Équipé pédagogique :

« Six de ces sept enseignants-chercheurs (EC) sont rattachés à la 70e section du Conseil national des universités (CNU), c'est-à-dire Sciences de l'éducation ; une l'est doublement à la 70e et à la 16e section (Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale). On peut regretter une assez faible ouverture à d'autres disciplines (par exemple, un cours de sociologie générale dispensé par un MCF 70e et non 19e section - Sociologie, démographie). Tous ces EC effectuent 253 heures d'enseignement, auxquelles il faut ajouter le tutorat ».

« ... les intervenants extérieurs (dont plusieurs sont d'anciens étudiants des masters locaux, voire des doctorants) n'assurent que 22 % des heures d'enseignement (soit 90 heures). Ce point, déjà signalé lors de la précédente évaluation, n'a pas fait l'objet d'une amélioration sensible ».

L'enseignement de sociologie des organisations est déjà pris en charge par un collègue de 19° section étranger au département de SE. Il nous semble cependant important de souligner que nous désirons privilégier des recrutements d'enseignants-chercheurs de 70° section. Cette question disciplinaire et institutionnelle touche bien entendu au pluriel des Sciences de l'Éducation. Ce principe permet de travailler au sein d'une équipe complémentaire dont l'éducation n'est pas un objet parmi d'autres.



Il faut aussi préciser que cinq EC (quatre internes et un externe à l'UHA) ont réalisé une carrière professionnelle dans le champ social et ou éducatif avant d'emprunter le parcours du doctorat universitaire. Deux sont porteur d'un DE en travail social (assurant 86h de cours). Si par rapport au statut actuel il s'agit bien d'EC, en termes de compétences, de réseaux, de connaissance de la posture et du habitus professionnel on peut sans autres les apparenter à des professionnels en termes « d'utilité professionnelle » pour les étudiants.

P. 7, rubrique Modalités d'enseignement et place du numérique :

« Concernant les méthodes, le dossier mentionne des mises en situation et « l'utilisation de toutes les options pédagogiques et méthodologiques que la faculté propose », sans apporter d'exemple ».

Il s'agit du SCD, des salles informatiques au niveau des équipements et des méthodes actives pratiquées par les enseignants et vacataires.

Nous vous prions de recevoir nos très respectueuses salutations.

La Présidente,

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

